



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 2 février 2015

L'an deux mil quinze, le lundi 2 février à 20H30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE, Brigitte CAVALLERO-DUBOIS.

Absentes Excusées :

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Anne-Sophie MARATRAY.

Viviane LECLUSE, procuration donnée à Jacqueline HORN.

Secrétaire de séance : Jacqueline HORN

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### ■ **OBJET : REMPLACEMENT D'UN AGENT PROVISoireMENT ABSENT**

Monsieur le Maire signale que le remplacement de Monsieur Stéphane DUMÉNIL, salarié dans notre collectivité en tant que fonctionnaire stagiaire adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, en congé maladie à compter du 23 février 2015, doit être prévu à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'embaucher un salarié avec un contrat à durée déterminée avec terme précis à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

\*\*\*\*\*

## **■ OBJET : MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR FPS TOWERS**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération en date du 13 novembre 1996, la commune de Montigny a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Télécom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Par délibération en date du 23 juillet 2012, un avenant a été signé, transférant la convention domaniale à sa filiale France Pylônes services.

Par courrier du 10 décembre 2014, la société FPS Towers nous informe que la convention initiale ne répond plus aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 01/01/2014. Afin de se mettre en conformité avec la législation, un nouveau projet de convention reprenant les modalités et conditions définies précédemment nous est proposé. »

Vu la délibération du 13/11/1996,

Vu la délibération du 23/07/2012,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1311-6,

Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment son article L33-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) La convention susvisée est approuvée;
- 2) Monsieur le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

\*\*\*\*\*

## **■ OBJET : PROGRAMME DES TRAVAUX 2015 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE (SDE76)**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le programme des travaux 2015 préparé par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) pour les dossiers suivants :

**Route de la Vaupalière** (Dossier 4462 version 1.1)

**Réseau électrique :**

- Dépose de 995m du réseau basse tension aérien T70 issu du poste l'Orée du Bois.
- Ouverture, remblaiement et réfection de 705m de tranchée.
- Fourniture et pose de 725m de câble BT souterrain de type 3x150mm<sup>2</sup>+70<sup>2</sup> Alu.

**Réseau d'éclairage public :**

- Reprise des habitations en souterrain le long de cette rue.
- Fourniture et pose de 690m de câble d'éclairage public souterrain de type 4x10mm<sup>2</sup> sous fourreau Ø63mm et drain de terre en 25<sup>2</sup> Cu.

Génie civil des réseaux de communications électroniques :

Chantier qualifié en convention A par Orange

- Fourniture et pose de 12 chambres télécom, 2710m de fourreaux Ø42/45mm<sup>2</sup>, 27 regards 30x30.

Montant des travaux HT : 294 275 €

Montant de la participation de la commune de Montigny HT : 115 390 €

Montant de la TVA à préfinancer par la commune : 10 555 €

**Parking de l'Ecole** (Dossier 4466 version 1.1)

Eclairage public indépendant :

- Ouverture, remblaiement et réfection de 35m de tranchée.
- Fourniture et pose de 40m de câble d'éclairage public souterrain de type 4x10mm<sup>2</sup> sous fourreau Ø63mm et drain de terre en 25<sup>2</sup> Cu.
- Dépose / Reprise d'un mât d'éclairage public existant

Montant des travaux HT : 5 135 €

Montant de la participation de la commune de Montigny HT : 2 055 €

Montant de la TVA à préfinancer par la commune : 1 027 €

**Rue du Calvaire** (Dossier 4465 version 1.1)

Eclairage public indépendant :

- Ouverture, remblaiement et réfection de 80m de tranchée.
- Fourniture et pose de 120m de câble d'éclairage public souterrain de type 4x10mm<sup>2</sup> sous fourreau Ø63mm et drain de terre en 25<sup>2</sup> Cu.

Montant des travaux HT : 8 560 €

Montant de la participation de la commune de Montigny HT : 3 425 €

Montant de la TVA à préfinancer par la commune : 1 712 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte le projet du programme 2015 cité ci-dessus,
- décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2015 la participation de la commune pour un montant de **134 164 € TTC** (dont TVA récupérable 13 294 €),
- demande au SDE76 de programmer ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

\*\*\*\*\*

**■ OBJET : OUVERTURE D'UNE REGIE DE RECETTES**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir une Régie de recette pour le voyage des anciens, ainsi que pour la fête de la moisson.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : L'annulation des régies de recettes mises en œuvre précédemment.

Article 2 : L'institution d'une nouvelle régie de recettes à la mairie de Montigny.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant par arrêté municipal.

\*\*\*\*\*

## ■ **OBJET : PARTICIPATION POUR LE VOYAGE DES ANCIENS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer :

- Une participation de 10 € pour toute personne de 66 ans et plus inscrite au voyage des anciens prévu le 20 mai 2015.
- Une participation de 70 € pour les personnes accompagnant leur ascendant au voyage des anciens prévu le 20 mai 2015.
- La gratuité pour les personnes relevant du CCAS.

\*\*\*\*\*

## ■ **OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2015**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2015 les taux de référence communaux suivants :

▪ Taxe d'habitation	:	18.88 %
▪ Taxe foncière (bâti)	:	24.34 %
▪ Taxe foncière (non bâti)	:	48.50 %
▪ CFE	:	19.73 %

\*\*\*\*\*

## ■ **OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-d'attribuer des subventions pour l'année 2015 aux associations et coopératives suivantes :

Entente Sportive - Football	4000 €
Running	1800 €
Anciens Combattants	350 €
Joyeux Aînés	1200 €
Montigny Activités	700 €
Foyer Culturel	1700 €
Comité des fêtes	1000 €

CAUE	128.65 €
Florysage	204.98 €
Coopérative scolaire de l'école de Montigny	3750 €
ADMR	300 €
Paroisse de Saint Martin de Boscherville	100 €

\*\*\*\*\*

**OBJET : GARANTIE CONCERNANT LES PRETS DESTINES AU FINANCEMENT DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS ET DE 5 LOGEMENTS EN LOCATION ACCESSION**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par Logiseine de se porter caution concernant les prêts destinés au financement des logements sur notre commune.

Le Conseil Municipal décide à 2 voix contre, 8 voix pour et 5 abstentions :

De donner son accord pour être caution à hauteur de :

	Type de prêts	Banque	Durée	Montant	% accordé par la commune
Locatif	PLUS	CDC	40 et 50ans	132 324 €	40%
	PLAI	CDC	40 et 50ans	59 308 €	40%
	PLS	CDC	40 et 50ans	296 661 €	40%
Location accession	PSLA	CFF	4 ans	799 903 €	100%

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

**► Panneau d'affichage de la nouvelle mairie**

Marie-Claude LOQUET informe le Conseil que l'entreprise CENTAURE SYSTEM a été choisie lors de la dernière réunion commission-communication pour une mise en place dans les meilleurs délais.

**► ABRIBUS**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau devis a été établi par un maçon pour destruction de l'Abribus. Après accord, les travaux vont être réalisés très prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.